



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00  
Télécopie 01.47.60.80.85

# VILLE DE COLOMBES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

N°**31**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026  
Reçu en préfecture le 30/09/2026  
Publié le 30/09/2026  
ID : 092-219200250-20260922-DLB\_31\_1-DE

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 46  
Représentés : 7  
Absents : 0

Ayant voté pour : 50  
Ayant voté contre : 0  
Abstentions : 3  
Ne prenant pas part  
au vote : 0

**OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE  
LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA  
GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT DE LA  
VILLE DE COLOMBES À COLOMBES HABITAT  
PUBLIC POUR UNE OPÉRATION DE  
RÉHABILITATION ET RÉSIDENTIALISATION DE 81  
LOGEMENTS SOCIAUX AU 78-84 RUE DU  
PRÉSIDENT KENNEDY À COLOMBES**

### LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 441-1 et R. 441-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2026 portant sur la garantie communale d'un emprunt d'un montant total de 2 824 500 euros entre COLOMBES HABITAT PUBLIC et la Banque des Territoires pour une opération de réhabilitation et résidentialisation de 81 logements locatifs sociaux situés au 78-84 rue du Président Kennedy à Colombes,

Vu la convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Ville de Colombes signée le 27 juin 2024 entre la Ville de Colombes et Colombes Habitat Public,

Considérant la demande de garantie communale d'emprunt du bailleur COLOMBES HABITAT PUBLIC, par courrier du 31 juillet 2026, dans le cadre de la réhabilitation et résidentialisation de 81 logements locatifs sociaux situés au 78-84 rue du Président Kennedy à Colombes,

Considérant la contrepartie offerte par COLOMBES HABITAT PUBLIC,

Sur l'avis de la Commission Unique,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

### **D E L I B E R E**

**Article 1 :** Approuve la convention de réservation de logements jointe en annexe, entre la ville de Colombes et COLOMBES HABITAT PUBLIC, concernant la réhabilitation et résidentialisation de 81 logements locatifs sociaux situés au 78-84 rue du Président Kennedy à Colombes (92700), en vue de la réservation à la commune de seize logements en gestion en flux pour une durée équivalente à la durée du prêt, augmentée de cinq ans à compter de la date de signature de la convention, soit jusqu'au 30/9/2056.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 092-219200250-20260922-DLB\_31\_1-DE

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu(e) délégué(e), à signer la convention de réservation de logements visée à l'article 1 et tout l'objet de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le*  
Fait à Colombes  
Identifiant de l'acte :



Le Maire,

Signé électroniquement.  
GIACOMONI Joakim

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*